



Mon compagnon doit être hospitalisé

Consultation d'admission

- L'**estimation du coût des soins** est discutée avec vous avant la prise en charge
- Réévaluée le lendemain selon l'évolution du patient, avec votre accord écrit
- **Consentement éclairé** signé et **acompte** versé avant la prise en charge
- Acompte : 50 % de l'estimation des coûts, ou empreinte de CB (100 %)
- Sans règlement : soins conservateurs uniquement (art. R242-48 du Code rural)
- Aucun examen diagnostique ou thérapeutique spécifique ne peut être instauré

L'hospitalisation

- **Service le plus adapté** (soins intensifs, chats...), équipe sur site 24h/24, 7j/7
- Confort et bien-être soignés, avec séparation des espèces (chiens, chats, NAC)
- **Chaque jour**, le vétérinaire réexamine le patient et ajuste ses traitements
- Point téléphonique avec vous chaque fois que nécessaire, selon vos souhaits
- Complément d'acompte dès que le solde excède **600 €**, via un lien CB sécurisé
- Visites possibles sur rendez-vous, en accord avec le vétérinaire en charge

La sortie

- Sortie fixée sur rendez-vous avec le vétérinaire, quand l'état médical le permet
- Suivi possible par votre vétérinaire habituel ou au CHV Saint-Martin
- Transfert chez votre vétérinaire traitant si l'état est stable, avec son accord
- Règlement préalable des frais ou caution nécessaire
- Remboursement par virement bancaire une fois les fonds reçus (RIB nécessaire)